**Comment préparer un dossier de candidature complet pour la sélection des**

**titulaires de mandat du Conseil des droits de l’homme?**

* **Partie 1.** **Le questionnaire obligatoire en ligne** doit être remplie entièrement avant la date limite, en anglais ou en français uniquement. Tous les champs du questionnaire doivent être remplis et des acronymes et des abréviations ne doivent pas être utilisés. Les candidats sont invités à répondre à l’enquête en premier lieu.
* **Partie 2**. Le **formulaire de candidature obligatoire en format Word spécifique au mandat** (à télécharger sur la page web du processus de sélection concerné) doit être rempli entièrement avant la date limite, en anglais ou en français uniquement. Les candidats sont encouragés à lire attentivement les instructions contenues dans le formulaire et à remplir le formulaire conformément à ces instructions.
  + Les candidats **qui postulent à plus d’un mandat** dans le cadre d’un processus de sélection donné doivent soumettre un formulaire de candidature Word spécifique à chaque mandat.
  + Le **nom et le prénom** figurant dans le questionnaire de candidature en ligne et dans le formulaire de candidature Word (dans les sections I (données personnelles) et VIII (certifier et soumettre la candidature)) doivent être identiques.
  + Dans le questionnaire en ligne et le formulaire de candidature Word, **les candidats ne doivent sélectionner qu’une seule nationalité comme nationalité de référence pour le processus de sélection**, y compris pour la liste publique des candidats éligibles. Toute nationalité supplémentaire peut être indiquée dans les champs prévus à cet effet dans le questionnaire en ligne et le formulaire de candidature Word. Les informations fournies à cet égard dans le questionnaire en ligne doivent être identiques à celles fournies dans le formulaire de candidature Word.
  + Les candidats éligibles aux postes vacants des **groupes de travail** et du **Mécanisme d’experts sur le droit au développement** sont uniquement des ressortissants d’États appartenant aux [groupes régionaux](https://www.un.org/dgacm/fr/content/regional-groups) spécifiques pour lesquels des postes spécifiques ont été annoncés. Pour les membres du **Mécanisme d’experts sur les [droits des peuples autochtones](https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/special-procedures/callapplications/hrc52/2022-10-18/FAQ_EMRIP.docx)**, les candidats doivent représenter les régions socioculturelles autochtones pour lesquelles les postes vacants ont été annoncés.
  + Les candidats **ne doivent pas utiliser d’acronyme ou d’abréviation** sans les épeler à la première utilisation.
  + Les candidats qui énumèrent des **publications ou des déclarations publiques à la section II.4** du formulaire dans une langue qui n’est pas une des langues de travail du Secrétariat des Nations Unies sont encouragés à inclure une traduction informelle en anglais ou en français entre parenthèses.
  + La **lettre de motivation de la section III** du formulaire doit être rédigée par les candidats eux-mêmes, même s’ils sont présentés par un tiers, et doit inclure la **vision du candidat pour le mandat**.
  + **Les candidats sont priés de remplir les sections V (formation)** et **VI (emploi) du formulaire intégralement et conformément aux instructions, sans utiliser d’acronymes ou d’abréviations**. Ces sections sont essentielles pour déterminer l’éligibilité des candidats en ce qui concerne leurs qualifications académiques et leur expérience professionnelle dans le domaine des droits de l’homme. Selon la pratique établie par les groupes consultatifs successifs, les candidats sont considérés comme éligibles s’ils sont titulaires d’un diplôme universitaire supérieur tel qu’un master ou équivalent (d’une durée minimale de quatre ans d’études à temps plein) et s’ils ont au moins sept ans d’expérience professionnelle pertinente dans le domaine des droits de l’homme. Un minimum de 11 ans d’expérience professionnelle dans le domaine des droits de l’homme peut être accepté à la place du diplôme universitaire supérieur (même dans ce cas, les candidats doivent au moins être titulaire d’un diplôme universitaire de premier niveau).
  + Dans la **section VII (respect des dispositions en matière d’éthique et d’intégrité)** du formulaire, la réponse **« oui »** à la question 4 signifie le respect des dispositions des paragraphes 44 et 46 de l’annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme et la réponse **« non »** signifie le non-respect de ces dispositions. Si la réponse à la question 4 est **« non »**, les candidats doivent également répondre à la question 5.
  + Les candidats sont priés de remplir la **section VIII (certifier et soumettre la demande)** du formulaire en insérant leur nom complet et la date.
* Les candidats peuvent soumettre **un maximum de trois lettres de soutien**. Ces lettres ne sont pas obligatoires. Des lettres supplémentaires ne seront pas acceptées. Les lettres de soutien peuvent être soumises par les candidats eux-mêmes ou par des tiers par courrier électronique directement au Secrétariat avant la date limite (le nom du candidat doit être clairement identifié dans l’objet du courrier électronique). Les lettres de soutien reçues après la date limite ne seront pas acceptées.
* **Les documents** autres que le formulaire de candidature Word spécifique au mandat et les trois lettres de soutien, tels que CV, ne seront pas acceptés.
* Avant de soumettre leur candidature, les candidats sont invités à **relire attentivement le formulaire de candidature en format Word** afin de s’assurer que toutes les sections, sans exception, aient été entièrement complétées conformément aux instructions contenues dans le formulaire. Cela évitera des retards dans le traitement de la candidature.
* Il est vivement recommandé de soumettre à l’avance les deux parties obligatoires de la candidature, à savoir le questionnaire en ligne et le formulaire de candidature Word spécifique au mandat, notamment pour éviter les difficultés d’ordre technique. **Les candidatures incomplètes ou tardives** ne seront en aucun cas prises en considération. Les délais expirent généralement à 12 heures (midi), heure de Genève.

Pour de plus amples informations sur les critères d’évaluation des candidats et une vue d’ensemble du processus de sélection et de nomination, veuillez consulter la [page web du Groupe consultatif consacrée aux questions fréquemment posées](https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/sp/basic-information-selection-independent-experts).